

Conditions météorologiques anticyclonique, absence d'un vent soutenu et grève des transports en commun ont constitué, l'autre mardi, un cocktail polluant redoutable

L'Ile-de-France à l'heure de la pollution atmosphérique

« **L**a valeur de référence en matière de qualité de l'air pour le dioxyde d'azote a été dépassée sur deux stations de mesure du réseau AIRPARIF: Tour Saint-Jacques à Paris et à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Le niveau 3 de la procédure d'alerte et d'information du public en cas d'épisode de pollution atmosphérique sur l'agglomération parisienne est donc atteint ».

C'est par ce communiqué laconique relayé mardi en fin d'après-midi par la préfecture de l'Essonne, que les services d'AIRPARIF ayant en charge la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France ont donc confirmé ce que chacun redoutait depuis plusieurs jours: le niveau de pollution atmosphérique avait atteint un seuil préoccupant.

C'est ainsi qu'en plusieurs points de l'Ile-de-France, le taux de dioxyde d'azote était supérieur au seuil d'alerte fixé à 400 microgrammes par mètre cube pour ce type de substance.

Le polluant incriminé cette fois-ci n'est donc pas l'ozone comme lors des dernières grosses chaleurs de l'été, mais le redoutable dioxyde d'azote.

Par chance pour les habitants de l'Essonne, un léger vent soufflant du secteur sud, à une vitesse d'un mètre/seconde, poussait la pollution vers le nord de l'agglomération parisienne...

Même si Henri Viellard, directeur du Laboratoire central de la préfecture de police de Paris, cherchait à rassurer quelque peu l'opinion publique en rappelant que « l'on respire autant de dioxyde d'azote en faisant cuire une grillade au gaz dans une cuisine fermée » que les quantités enregistrées dans l'air parisien de ce mardi 10 octobre, il ne cachait toutefois pas qu'il s'agissait « d'un épisode préoc-

cupant de forte pollution atmosphérique ».

Selon les experts, deux facteurs expliquent cette pointe de pollution: d'une part, des conditions météorologiques inhabituelles par un mois d'octobre marquées par un temps anticyclonique ensoleillé; d'autre part une forte augmentation du trafic automobile provoqué par le mouvement de grève dans les transports en commun.

Sur la sellette: les gaz d'échappement générant le fameux dioxyde d'azote!

C'est en avril 1994 qu'a été mise en place la procédure d'alerte et d'information du public en cas d'observation d'un épisode de pollution atmosphérique en Ile-de-France avec notamment la signature d'un arrêté interpréfectoral ratifié par l'ensemble des préfets franciliens dont ceux de l'Essonne et du Val-de-Marne.

« L'objectif est d'instituer une procédure d'alerte à la pollution atmosphérique visant à limiter l'exposition des personnes en cas d'épisode de pollution significative », expliquait alors Philippe Massoni, préfet de police de Paris.

« Les polluants pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une norme réglementaire en France et qui sont enregistrés automatiquement sur le réseaux des 127 capteurs d'AIRPARIF implantés en Ile-de-France. Il s'agit du dioxyde de soufre principalement émis par les industries et les chauffages, du dioxyde d'azote qui, en milieu urbain, résulte essentiellement du trafic automobile, et de l'ozone, effet de la transformation chimique des oxydes d'azote et des hydrocarbures sous l'effet de la lumière solaire », confirment aujourd'hui les techniciens du Laboratoire de police de Paris.

Dès lors, le dispositif proprement dit comporte trois niveaux.

Les deux premiers niveaux correspondent à la mise en éveil et à l'information des services techniques et administratifs concernés.

Le troisième niveau seul correspond à l'alerte elle-même. Il prévoit la diffusion de messages à la population résidant ou travaillant dans les départements d'Ile-de-France pour lui « recommander » de limiter l'usage des véhicules et la température des locaux à 18° C, et de respecter les consignes sanitaires données par les autorités spécialisées.

Il reste que mardi dernier on voyait mal les pouvoirs publics appeler à la limitation de l'usage de la voiture au profit des transports en commun à un moment où ces derniers étaient paralysés par la grève!

Dès lors, il ne restait plus à la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales qu'à rappeler les risques encourus par « les jeunes enfants, les personnes asthmatiques ou allergiques, les insuffisants respiratoires chroniques, les personnes âgées présentant des troubles respiratoires », et de leur recommander, « à titre préventif », « d'éviter tout exercice en plein air nécessitant un effort physique inhabituel et soutenu » et de « respecter scrupuleusement les prescriptions de leur médecin traitant pendant la durée de la pollution ».

Il reste que le problème de fond demeure et que les mesures se font toujours attendre pour tenter de « limiter la casse » en pareille situation. Les négociations en vue d'une diminution du coût des transports en commun durant ces pics de pollution s'éternisent.

Quant au ministre de l'Environnement, elle annonce un projet de loi pour... plus tard!

Christian Porte